



ONU 
programme pour
l'environnement

50 
1972-2022


International
Resource
Panel

GESTION DES RESSOURCES CÔTIÈRES

QUELLES IMPLICATIONS POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE DURABLE ?

Résumé à l'intention des décideurs

Remerciements

Auteurs principaux : Stephen Fletcher, Yonglong Lu, Porfrio Alvarez et Chris McOwen.

Ont contribué à cette publication (par ordre alphabétique) : Yvette Baninla, Annik Magerholm Fet, Guizhen He, Christina Hellevik, Helen Klimmek, Juliette Martin, Roberto Mendoza Alfaro, Gaspard Philis, Nancy Rabalais, Uriel Rodriguez Estrada, Josie Wastell, Sam Winton et Jingjing Yuan.

Citation recommandée : IRP (2021). Gestion des ressources côtières : quelles implications pour une économie bleue durable ? Fletcher, S., Lu, Y., Alvarez, P., McOwen, C., Baninla, Y., Fet, A.M., He, G., Hellevik, C., Klimmek, H., Martin, J., Mendoza Alfaro, R., Philis, G., Rabalais, N., Rodriguez Estrada, U., Wastell, J., Winton, S., et Yuan, J. A. Rapport du Groupe international d'experts sur les ressources (IRP). Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nairobi, Kenya.

Ce rapport a été rédigé sous l'égide du Groupe international d'experts sur les ressources (IRP) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Nous adressons nos remerciements à Janez Potočnik et Izabella Teixeira, coprésidents du Groupe international d'experts sur les ressources, ainsi qu'aux membres du Groupe et de son Comité de direction.

Nous souhaitons exprimer toute notre gratitude à Ester van der Voet (membre de l'IRP, Université de Leiden), qui a édité et révisé le présent rapport, ainsi qu'aux relecteurs, pour leurs précieux commentaires : David S. Berry (Université des Indes occidentales), Theophile Ndougua Mbarga (Université de Yaoundé I, Cameroun), Judith Gobin (Université des Indes occidentales, Campus St. Augustine), Ramesh Ramachandran (Centre national pour la gestion côtière durable, Ministère de l'environnement, des forêts et du changement climatique, Inde), N. Raghuram (Initiative internationale pour l'azote et Sustainable India Trust, New Delhi), Sivaji Patra (Programme de coopération sur l'environnement pour l'Asie du Sud, Colombo), Rahanna Juman (Institut des affaires maritimes, Trinité-et-Tobago), Bryan M. Spears (Centre du R-U pour l'écologie et l'hydrologie), Xinhua Yuan (FAO), Ann Dom (Mers en Danger) et Huaping Sun (Université de Jiangsu).

Les auteurs principaux remercient le Groupe international d'experts sur les ressources et son Comité de direction pour les discussions, commentaires et apports fournis, ainsi qu'Ester van der Voet, dont l'aide, en tant qu'éditrice-révisseuse, fut précieuse. Nous souhaitons également remercier tout particulièrement Ainhoa Carpintero Rogero, Simone Malaika Retif et Peder Jensen, du Secrétariat du Groupe international d'experts sur les ressources du PNUE, pour le soutien apporté tout au long de la préparation de ce rapport. Plusieurs collègues ont fourni des commentaires utiles au cours de la rédaction : Ole Vestergaard (PNUE), Trine Christiansen (Agence européenne pour l'environnement), Jake Rice (retraité de la NOAA), Peter T Harris (GRID-Arendal) et Shang Chen (Premier institut d'océanographie de l'Administration océanique d'État de la Chine). Nous tenons à saluer les contributions des participants aux ateliers de validation et à l'atelier de gouvernance. Nous remercions Saleem Ali pour son aide généreuse dans le cadre de la révision du chapitre 6. Nous exprimons notre vive reconnaissance à la Fondation nationale des sciences naturelles de Chine pour son aide financière (subvention n° 71761147001) ainsi qu'au Programme de partenariat international de l'Académie chinoise des sciences (121311KYSB20190029) pour l'organisation de trois colloques à Pékin.

Conception et mise en page : Claudia Tortello

Infographie : Yi-Ann Chen (Secrétariat de l'IRP) et Adam Turney (PNUE-WCMC)

Vecteurs et pictogrammes : Freepik (www.freepik.com)

Photographie de couverture : Les chutes de Düden à Antalya (Turquie) Shutterstock/Nejdet Duzen

Imprimé par l'UNESCO

Copyright © Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2021

Cette publication peut être partiellement ou intégralement reproduite, sous quelque forme que ce soit, à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement souhaiterait que lui soit communiqué un exemplaire de tout ouvrage où la présente publication est mentionnée comme source. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite préalable du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Clause de non-responsabilité

Les appellations employées dans cette publication, ainsi que la présentation des données qui y figurent, n'impliquent de la part du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières et limites. Par ailleurs, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement la décision ou la politique officielle du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de même que la mention de marques ou de procédés commerciaux ne constitue pas leur approbation.

Job n° : DTI/2304/PA

ISBN : 978-92-807-3806-3

Résumé à l'intention des décideurs

GESTION DES RESSOURCES CÔTIÈRES : QUELLES IMPLICATIONS POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE DURABLE ?

Préparé par le Groupe international d'experts sur les ressources

Ce document met en lumière les principales conclusions du rapport intégral éponyme et doit être lu conjointement à ce dernier. La bibliographie des recherches et études sur lesquelles il s'appuie est détaillée dans le rapport intégral.

Le texte intégral du rapport peut être consulté à l'adresse suivante :
<https://www.resourcepanel.org/reports/governing-coastal-resources>.

Avant-propos

Notre système océanique commun est menacé.

Les deux tiers de notre planète sont recouverts par l'océan, qui contribue non seulement à la vie sur Terre et au bien-être humain, mais régule aussi le climat. L'océan est source d'oxygène, de nourriture, d'énergie, d'eau, de matières premières, de bienfaits culturels exceptionnels, d'emplois et d'activité économique partout dans le monde.

Pourtant, malgré ce rôle fondamental, l'avenir de nos océans est en jeu. La surexploitation, la pollution et les changements climatiques sont à l'origine d'une perte considérable de biodiversité marine. La santé des océans est indispensable, car sans elle tous les services rendus par ces derniers seraient interrompus, ce qui entraînerait des conséquences désastreuses.

L'objectif de développement durable 14 (Vie aquatique) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 prévoit de « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines ». Alors que nous entamons la dernière décennie du Programme 2030, il est urgent d'agir pour atténuer les effets néfastes des activités humaines, tant en mer et sur le littoral que dans les terres, loin des côtes.

De nombreuses initiatives agissent dans ce sens à travers le monde. C'est notamment le cas des actions du PNUE en matière de gestion écosystémique des zones marines et côtières et de gouvernance de l'océan, telles que l'Initiative durable pour l'économie bleue, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres ou les efforts conduits dans le cadre des programmes pour les mers régionales. En outre, les découvertes scientifiques continuent d'étoffer notre base de connaissances aux fins de l'élaboration de politiques et de solutions de gestion relatives à l'océan, qui sont au cœur de la Décennie des Nations Unies pour les

sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) et de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), que le PNUE est fier de codiriger avec de nombreux partenaires.

Le rapport du Groupe international d'experts sur les ressources, intitulé *Gestion des ressources côtières : quelles implications pour une économie bleue durable ?*, présente les principales voies par lesquelles les activités terrestres influent sur les ressources côtières, aussi bien sur terre qu'en mer et à de nombreuses échelles spatiales. Il insiste également sur la nécessité d'adopter, en matière de gouvernance, une approche holistique qui tienne compte des liens entre les activités terrestres et les ressources côtières. Il avance des solutions concrètes pour renforcer les pratiques de gouvernance terre-mer et propose de nouvelles structures de gouvernance visant à réduire l'impact des activités terrestres sur les ressources côtières et à favoriser la transition vers une économie bleue durable. Nous tenons une importante occasion d'atténuer les effets des activités humaines et avons la responsabilité de la saisir.

Il est temps d'agir pour sauver notre planète bleue, afin que l'humanité puisse prospérer. Ce rapport crucial du Groupe international d'experts sur les ressources fournira des contributions précieuses pour amorcer une évolution urgente et nécessaire vers une gestion plus globale et plus efficace des océans, en nous engageant sur la voie d'un océan durable dont nous avons tous besoin. Le statu quo n'est plus envisageable. La crise de la COVID-19 a prouvé que l'humanité était capable de répondre collectivement à un défi mondial – forts de cela, lançons un mouvement en faveur d'océans durables pour tous que rien n'arrêtera.

Ligia Noronha

*Directrice, Division Economie
Programme des Nations Unies pour l'environnement
(Avril 2021)*

Préface

La gestion de nos océans a longtemps été fragmentée par des frontières naturelles, juridiques et administratives. Les activités terrestres et océaniques ont été régies séparément, ce qui a entraîné un décalage entre leurs lieux d'impact et leur origine.

Il est largement reconnu que les activités humaines terrestres ont des conséquences importantes sur l'environnement marin. On estime ainsi que 80 % de la pollution marine trouve son origine sur la terre ferme. Pourtant, les mécanismes de gouvernance réellement efficaces qui prennent en compte les interactions terre-mer sont rares, voire inexistants.

Depuis 2007, le Groupe international d'experts sur les ressources a produit des évaluations scientifiques indépendantes, rigoureuses et utiles à la formulation de politiques sur l'état, l'évolution et l'avenir des ressources naturelles. Le rapport *Gestion des ressources côtières : quelles implications pour une économie bleue durable ?* met l'accent sur les ressources côtières, et plus précisément sur la façon dont les activités humaines conduites sur la terre ferme affectent la qualité et la disponibilité des ressources marines et côtières.

Il définit les différentes voies par lesquelles les activités terrestres influent sur les ressources côtières, tout en tenant compte du fait que leurs conséquences peuvent varier en fonction de l'emplacement, de la nature, de l'état et de la résilience des écosystèmes locaux. Il précise également les conséquences des changements induits par les activités terrestres sur les ressources côtières pour l'économie bleue. Des évaluations détaillées portant sur l'élevage de crevettes et l'exploitation minière en zone côtière examinent ces incidences en profondeur.

Sur la base de ces conclusions scientifiques, le rapport recommande d'améliorer considérablement les approches de gouvernance, afin de réduire les effets négatifs des activités terrestres sur les ressources côtières et de soutenir la transition vers une économie bleue durable. Nous avons la responsabilité de saisir l'occasion importante qui s'offre à nous d'inverser les effets entraînés par les activités humaines sur notre système océanique commun.

Nous remercions les auteurs principaux et leurs équipes pour leurs efforts enthousiastes en vue de la création d'une base de connaissances qui montre sans conteste combien il est nécessaire d'améliorer la coordination de la gouvernance entre les activités terrestres et les ressources marines. Conformément aux préconisations du rapport, les futurs systèmes de gouvernance ne devraient pas être entravés par les frontières existantes qui, bien souvent, dissocient les causes de leurs effets. L'accent devrait au contraire être mis sur la préservation de nos ressources naturelles, la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 et l'abandon des modèles actuels d'exploitation non durable des ressources.



Izabella Teixeira
*Coprésidente
Groupe international d'experts
sur les ressources*



Janez Potočnik
*Coprésident
Groupe international d'experts
sur les ressources*



MESSAGES CLÉS

- 1. Les ressources côtières les plus menacées par les activités terrestres sont les ressources vivantes.**
Les activités terrestres, et en particulier l'agriculture, les activités portuaires et l'aquaculture, sont à l'origine des conséquences les plus lourdes sur les ressources vivantes côtières. La biodiversité est la ressource la plus touchée par les activités terrestres. Bien que nous ne disposions que de peu de données en la matière, il semble que les ressources non vivantes soient largement épargnées par les activités terrestres.
- 2. Tous les aspects de l'économie bleue sont vulnérables aux changements qui touchent les ressources côtières, en particulier la pêche, l'aquaculture et le tourisme.** Les effets délétères des activités terrestres sur les ressources côtières peuvent compromettre la transition vers une économie bleue durable. C'est pourquoi la gouvernance des activités terrestres est essentielle pour y parvenir.
- 3. Les approches actuelles de gouvernance terre-mer ne sont pas en mesure de faire face aux conséquences des activités terrestres sur les ressources côtières.** La fragmentation de la gouvernance empêche la conduite d'actions coordonnées en vue de réduire les effets des activités terrestres sur les ressources côtières. Ce problème est amplifié lorsque les activités terrestres proviennent d'autres pays ou qu'elles contribuent à la dégradation des ressources côtières à l'échelle de la région.
- 4. La gouvernance terre-mer doit être renforcée de toute urgence, afin de protéger les ressources côtières des dégâts entraînés par les activités terrestres et de soutenir la transition vers une économie bleue durable.** De nouveaux dispositifs de gouvernance sont nécessaires pour faire le lien entre les systèmes terrestre et marin, au sein de mécanismes cohérents qui permettent d'évaluer les impacts depuis leur source jusqu'à l'endroit où ils sont constatés.
- 5. La lutte contre les effets des activités terrestres sur les ressources côtières est une priorité mondiale.** Les activités terrestres qui ont le plus d'impact sur les ressources côtières doivent faire l'objet d'actions prioritaires en urgence, car celles-ci seront les premières à entraîner d'important bénéfices pour l'économie bleue durable.



INTRODUCTION

Les ressources côtières sont essentielles aux populations, à la nature et à l'économie.

Les côtes sont source de nourriture, d'énergie, de minéraux et d'opportunités culturelles, récréatives et sanitaires. Elles offrent un espace pour les infrastructures essentielles de transport et de commerce. Pourtant, comme le montre la figure 1, elles sont soumises à de nombreux facteurs de changement interconnectés.

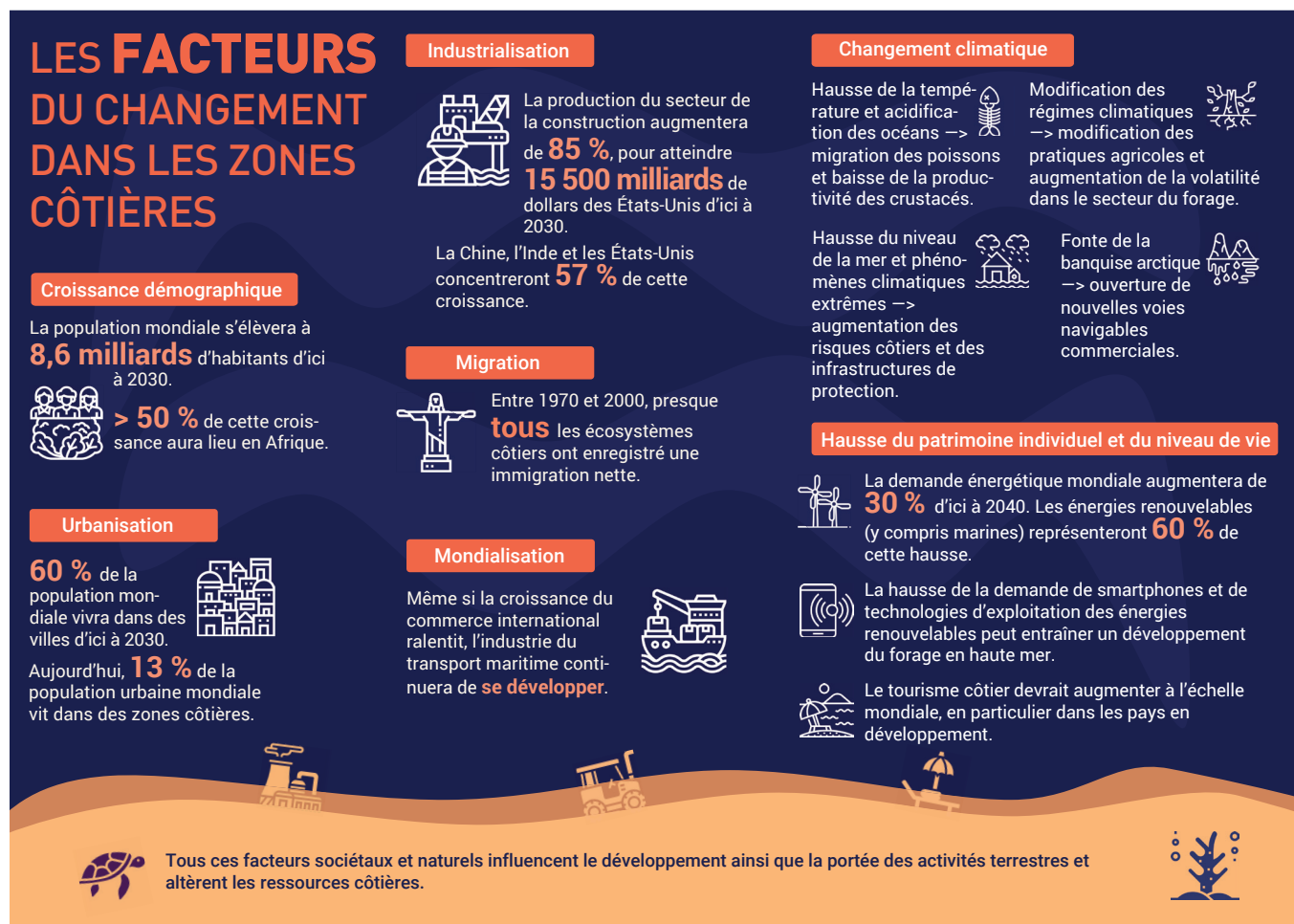


Figure 1. Résumé des facteurs du changement dans les zones côtières

Pour être durable, l'économie bleue a besoin de ressources côtières saines

Les ressources côtières sont au centre du projet naissant en faveur d'une économie bleue durable (voir encadré 1 et figure 2). L'économie océanique mondiale est estimée à 3 000 milliards de dollars des É-U par an, ce qui équivaut à 5 % du PIB mondial (Nations Unies, 2017a). Il est largement reconnu que la croissance de l'économie bleue doit préserver et, dans l'idéal, valoriser le capital naturel dont elle dépend, tout en générant des bénéfices économiques et sociaux équitablement répartis. Pour atteindre le plein potentiel d'une économie bleue durable, il convient de reconnaître les externalités négatives des activités terrestres et d'y remédier.

ENCADRÉ 1 : Une économie bleue durable

S'il n'existe pas de définition internationalement reconnue de l'économie bleue durable, la définition sur laquelle s'appuie le rapport est la suivante : *une économie océanique qui fournit aux générations actuelles et futures des bénéfices économiques et sociaux équitablement répartis, tout en restaurant et en protégeant la valeur et la fonctionnalité intrinsèques des écosystèmes côtiers et marins, et qui repose sur des technologies propres et des flux circulaires de matériaux* (adaptée de WWF, 2018).



Travel mania/Shutterstock



Figure 2. Différents secteurs de l'économie bleue durable

Les activités terrestres influent sur les ressources côtières

On sait depuis longtemps que la gestion des activités terrestres néfastes pour les ressources côtières constitue un défi particulier pour les zones littorales, notamment dans les petits États insulaires en développement. Nombre de ces retombées correspondent aux effets secondaires involontaires des activités humaines terrestres, lesquels ne sont pas pris en compte dans le cadre des dispositifs de gouvernance actuels. Il est par conséquent crucial de concevoir des approches plus efficaces en matière de gouvernance de ces activités, pour préserver le capital naturel côtier et les services associés dont dépendent les populations. Pourtant, les réponses de gouvernance aux problèmes d'origine terrestre touchant les ressources côtières sont toujours aussi peu efficaces et risquent même de devenir encore plus complexes à mesure que s'enracinent les effets du changement climatique, tels que l'acidification et le réchauffement.

ENCADRÉ 2 : Conséquences des activités terrestres sur les ressources côtières

Le rapport définit les « activités terrestres » comme des activités se déroulant entièrement ou partiellement sur la terre ferme. Parmi les conséquences de ces activités sur les ressources côtières, citons l’envahissement des zones côtières par des déchets plastiques charriés par les cours d’eau et les canaux d’assainissement ; le recul de la mangrove au profit du développement d’infrastructures hôtelières ou de l’aquaculture (qui libère des sédiments qui, jusqu’alors retenus par la mangrove, étouffent les fragiles écosystèmes coralliens à proximité) ; le rejet d’ordures ménagères urbaines, riches en nutriments, qui privent l’eau de mer d’oxygène et étouffent la vie marine ; et la demande accrue de protéines en provenance des populations urbaines, à l’origine d’une surpêche de 33 % des stocks de poissons, incompatible avec la durabilité biologique (FAO, 2018a).



Don Mammoser/Shutterstock

Tracer des voies vers une économie bleue durable

L'objet de cette étude était de définir des approches de gouvernance permettant de réduire les effets des activités terrestres sur les ressources côtières et de contribuer à la transition vers une économie bleue durable. Comme le montre la figure 3, un cadre FPEIR (Forces – Pressions – État – Impact – Réponses) a été appliqué pour évaluer comment les **forces** mondiales (**ou facteurs**) génèrent des activités terrestres (**pressions**) qui à leur tour influent sur la qualité et la disponibilité (**état**) des ressources côtières. L'**impact** des changements observés sur les ressources côtières a ensuite été examiné pour différents secteurs de l'économie bleue durable. Enfin, l'étude présente une analyse des différentes **réponses** possibles en matière de gouvernance susceptibles de réduire les effets des activités terrestres sur les ressources côtières et de contribuer ainsi à la transition vers une économie bleue durable. Une analyse itérative inédite fondée sur des données probantes a permis de déterminer les effets individuels et cumulatifs générés par les activités terrestres sur les ressources côtières. Au total, plus de 1 000 données factuelles ont été examinées et trois ateliers ont été organisés pour valider et affiner cette analyse.

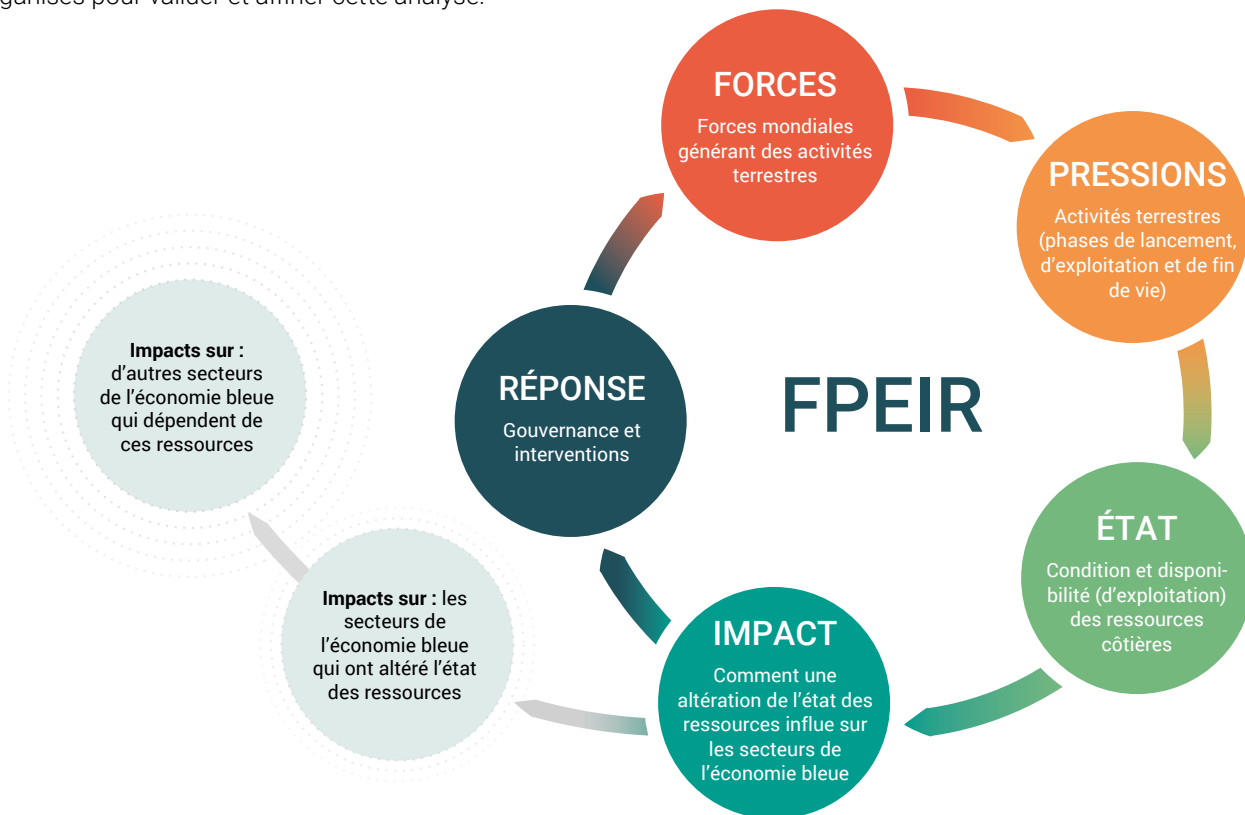


Figure 3. Illustration du cadre FPEIR.

MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ #1 : Les ressources côtières les plus menacées par les activités terrestres sont les ressources vivantes.

Les activités terrestres entraînent de nombreux effets individuels et cumulatifs sur les ressources côtières. De nombreuses données probantes montrent que l'ensemble des ressources vivantes côtières sont fortement affectées par les activités terrestres, en particulier par l'agriculture, les activités portuaires et l'aquaculture. La biodiversité est la ressource côtière la plus touchée par les activités terrestres (voir figure 4). En revanche, bien que les données soient comparativement limitées, il apparaît que les ressources côtières non vivantes soient largement épargnées par les activités terrestres.

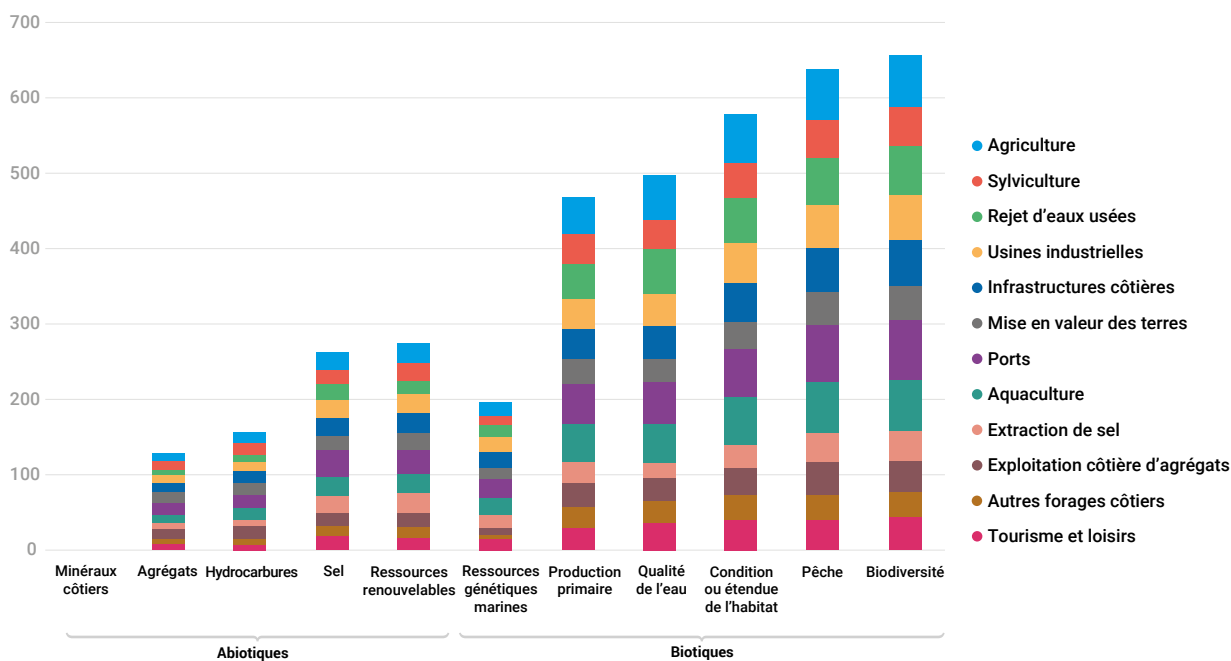


Figure 4. Impact cumulatif des activités terrestres sur les ressources côtières¹

¹ Dans certains cas, la classification des activités terrestres peut donner l'impression que les effets de celles-ci sont sous-représentés. Par exemple, le tourisme et les loisirs génèrent d'importants rejets d'eaux usées et de déchets, qui sont traités comme des activités terrestres distinctes, ce qui peut donner lieu à une sous-estimation de l'impact du tourisme et des loisirs sur les ressources côtières.

MESSAGE CLÉ #2 : Tous les aspects de l'économie bleue sont vulnérables aux changements qui touchent les ressources côtières, en particulier l'aquaculture, la pêche et le tourisme.

Les politiques océaniques nationales et internationales mettent de plus en plus l'accent sur la nécessité de passer d'une exploitation non durable des ressources côtières et océaniques à une économie bleue durable. C'est pourquoi il convient de déterminer quelles implications entraînent les changements induits par les activités terrestres sur les ressources côtières pour l'économie bleue. Comme le montre la figure 5, tous les secteurs de l'économie bleue sont vulnérables aux changements induits par les activités terrestres sur les ressources côtières. La pêche, l'aquaculture et le tourisme sont beaucoup plus vulnérables que d'autres secteurs, principalement en raison de leur dépendance vis-à-vis des ressources côtières biotiques, qui sont particulièrement menacées par les effets néfastes des activités terrestres. Les encadrés 3 et 4 présentent les incidences des activités terrestres sur l'aquaculture et les activités de forage.

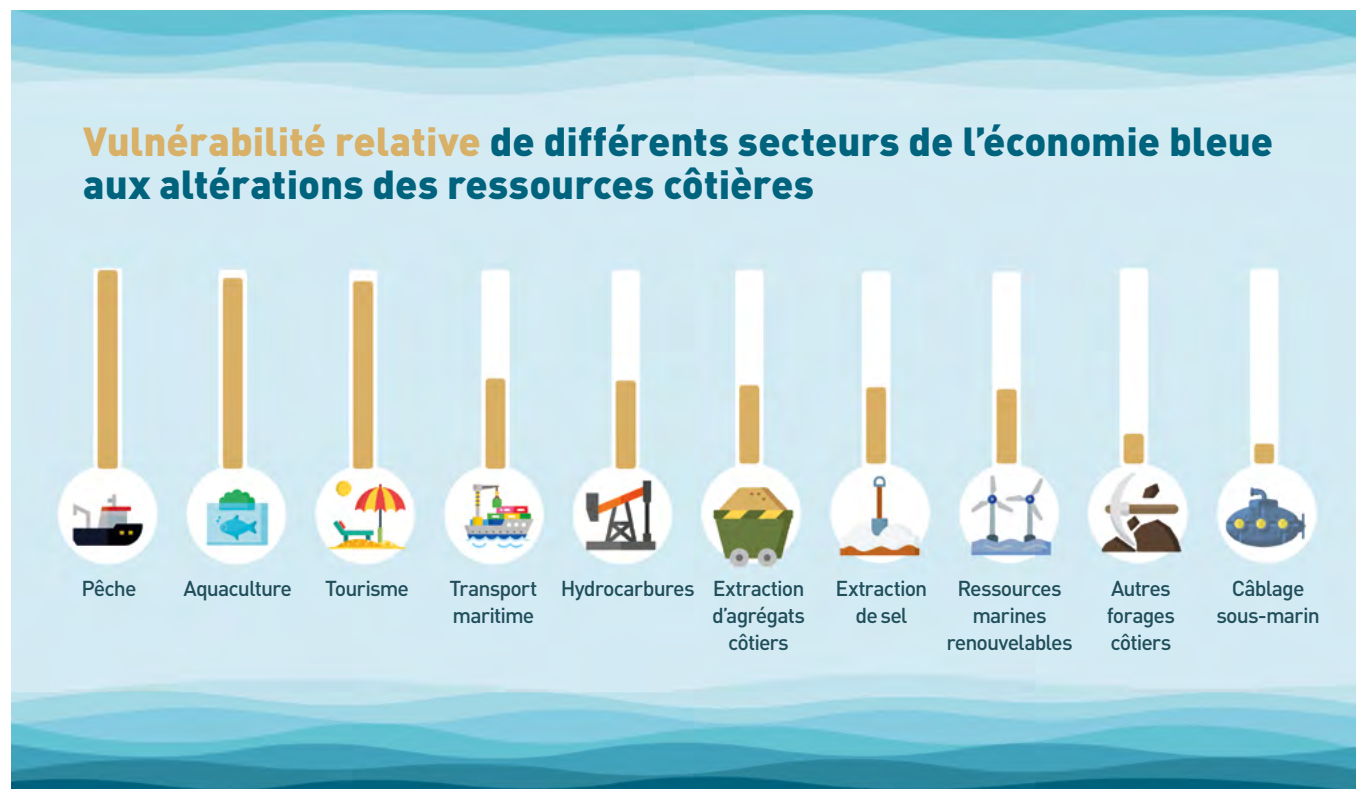


Figure 5. Vulnérabilité relative de différents secteurs de l'économie bleue aux altérations des ressources côtières induites par des activités terrestres.

ENCADRÉ 3 : Élevage de crevettes

Ces 65 dernières années, l'aquaculture a connu une croissance spectaculaire. L'Asie domine ce secteur, avec 89 % de la production aquacole mondiale. L'élevage de crevettes est généralement pratiqué dans des écosystèmes côtiers tels que les zones humides et les estuaires, à proximité des mangroves. Cette activité a des répercussions importantes sur les ressources vivantes côtières et sur les secteurs économiques qui en dépendent. La perte de biodiversité, ainsi que l'altération des structures et du fonctionnement des écosystèmes, dus à la destruction des mangroves par une production non planifiée et non réglementée, sont particulièrement préoccupantes. Si l'aquaculture peut nuire à d'autres secteurs de l'économie bleue, elle est elle-même très vulnérable à la dégradation de la qualité globale de l'écosystème côtier.



ENCADRÉ 4 : Industries extractives

Les agrégats marins sont une ressource clé de l'économie bleue, soumise à une forte demande en raison de l'urbanisation. Cependant, leur extraction par dragage peut également affecter grandement les écosystèmes côtiers. L'extraction de sel et d'évaporites figure parmi les secteurs les plus sensibles de l'économie bleue, car l'obtention de produits de haute qualité dépend de la pureté et de la qualité de l'eau de mer, qui est quant à elle menacée par de nombreuses activités terrestres. L'extraction de ressources côtières soutient les économies nationales, fournit des matières premières essentielles au secteur industriel et contribue à presque tous les secteurs de l'économie mondiale. À ce titre, l'extraction responsable d'agrégats doit à l'avenir être prise en compte dans le développement d'une économie bleue durable.



Artem Pachkovskiy/Shutterstock

MESSAGE CLÉ #3 : Les approches actuelles de gouvernance terre-mer ne peuvent contenir les effets des activités terrestres sur les ressources côtières.

L'analyse des approches de gouvernance en place a montré que les activités terrestres étaient actuellement régies par des accords sectoriels spécifiques qui ne tiennent que peu – voire aucun – compte de leur impact sur les ressources côtières. Les institutions, les cadres, les pratiques et l'efficacité de la gouvernance varient considérablement d'un pays et d'un secteur à l'autre, et parfois même au sein de ceux-ci, le littoral étant généralement utilisé comme frontière juridique et administrative, tandis que des systèmes de gouvernance souvent radicalement différents sont appliqués sur terre et en mer. La fragmentation de la gouvernance qui en résulte empêche d'agir de façon coordonnée pour réduire les effets des activités terrestres sur les ressources côtières. Ce problème est amplifié lorsque les activités terrestres proviennent d'autres pays ou qu'elles contribuent à la dégradation des ressources côtières à l'échelle de la région. Les modèles de gouvernance côtière existants ne peuvent pas correctement maîtriser les effets des activités terrestres sur les ressources côtières.



stockphoto-graf/Shutterstock

MESSAGE CLÉ #4 : La gouvernance terre-mer doit être renforcée de toute urgence, afin de protéger les ressources côtières des dégâts entraînés par les activités terrestres et de soutenir la transition vers une économie bleue durable.

Il convient de mettre en place de nouveaux dispositifs de gouvernance permettant de mieux faire le lien entre les activités terrestres et les systèmes de ressources côtières, et ainsi d'évaluer les impacts depuis leur source jusqu'à l'endroit où ils sont constatés. Différentes solutions pour renforcer les pratiques existantes en matière de gouvernance terre-mer ainsi que les nouvelles approches de gouvernance sont présentées ci-dessous.

Solutions pour renforcer les pratiques existantes en matière de gouvernance terre-mer

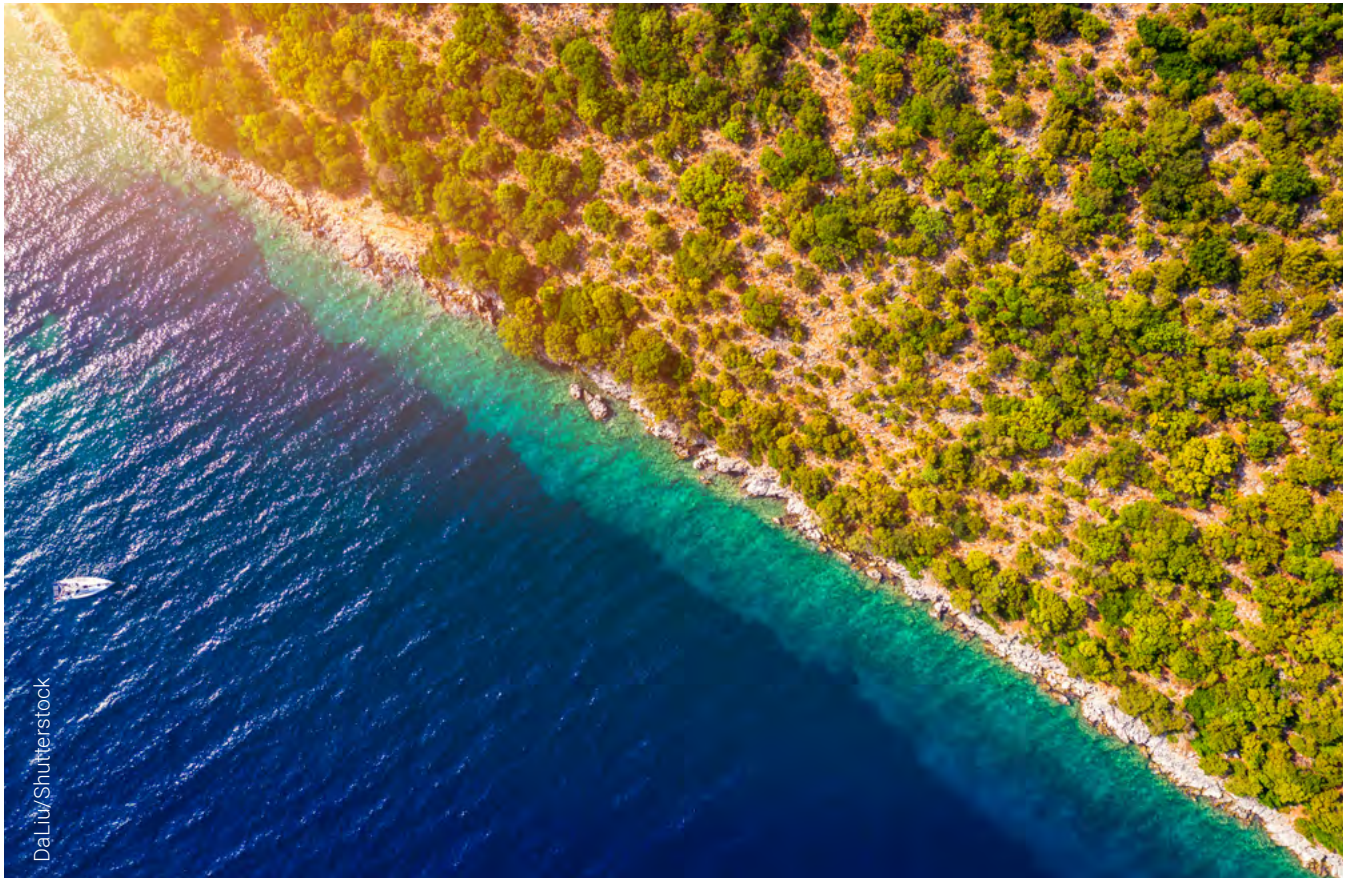
- **La gestion écosystémique** devrait servir de principe directeur dans la gouvernance des ressources côtières, car elle permet une approche holistique de la prise en compte de toutes les influences à l'œuvre concernant ces ressources (l'accent étant mis sur la bonne santé de l'écosystème général).
- Une fois renforcés et adaptés, **les outils existants de gestion par zone** (tels que les zones marines protégées, la planification de l'espace marin, l'aménagement intégré du territoire ou la gestion intégrée des zones côtières) devraient servir à contrer l'impact des activités terrestres sur les ressources côtières.
- Des **mécanismes améliorés de coordination** sont nécessaires pour remédier à la fragmentation de la gouvernance entre les administrations nationales, les secteurs et les dispositifs de gouvernance terrestres et marins.
- Des **programmes de renforcement des capacités axés sur la mise en œuvre** devraient être formulés et diffusés pour cibler les professionnels en charge de la gouvernance terre-mer.
- La priorité doit être accordée à **compléter les données manquantes**, notamment en ce qui concerne l'impact des activités terrestres sur les ressources côtières abiotiques, afin d'en tirer des enseignements en vue d'améliorer l'efficacité de la gouvernance.

Propositions de nouvelles structures de gouvernance pour réduire l'impact des activités terrestres sur les ressources côtières et appuyer la transition vers une économie bleue durable

- **La gouvernance côtière devrait s'atteler à trouver des moyens de faire le lien entre de nombreuses activités terrestres et les ressources côtières et ne devrait pas être freinée par des frontières arbitraires**, de nature administrative ou juridique, qui dissocient les causes de leurs effets et empêchent la mise en place de réponses coordonnées au niveau de la gouvernance.
- Il conviendrait d'élaborer des **cadres réglementaires régionaux qui contraignent juridiquement les activités terrestres** à tenir compte de leurs effets sur les ressources côtières, afin d'en réduire l'impact.
- **La préservation du capital naturel sur terre et en mer est un principe fédérateur** qui pourrait servir de cause commune pour faire le lien entre des systèmes de gouvernance généralement fragmentés.
- **Le capital naturel côtier doit être recensé et protégé**, car les lacunes actuelles en matière de données factuelles sont considérables.
- Plutôt que les habituels partenariats établis par zone entre les parties prenantes, **il conviendrait de mettre en place une communauté d'acteurs** qui reflète les interactions entre les activités terrestres et les ressources côtières.
- **Le suivi et l'évaluation devraient porter principalement sur les zones d'impact**, au lieu de se limiter à évaluer l'état des ressources côtières.
- **Un outil d'aide à la décision est indispensable** pour appuyer une gouvernance terre-mer axée sur les zones d'impact qui tienne compte des différents contextes géographiques.

MESSAGE CLÉ #5 : La lutte contre les effets des activités terrestres sur les ressources côtières est une priorité mondiale.

Les activités terrestres qui ont le plus d'impact sur les ressources côtières doivent faire l'objet d'une action prioritaire en urgence, car celles-ci seront les premières à entraîner d'importants bénéfices pour l'économie bleue durable. Étant donné que l'impact d'une activité terrestre sur les ressources côtières, en particulier sur les ressources vivantes, varie en fonction de l'emplacement, de la nature, de l'état et de la résilience des écosystèmes locaux, chaque pays pourrait identifier les activités les plus néfastes conduites sur son territoire. L'étude conduite à l'échelle mondiale a révélé que les secteurs les plus nuisibles étaient l'agriculture, les activités portuaires et l'aquaculture. À plus long-terme, l'objectif devrait être de passer de structures de gouvernance terre-mer fragmentées à des approches plus intégrées, qui adoptent une vue d'ensemble de toutes les étapes des voies d'impact par lesquelles des activités terrestres affectent les ressources côtières.



DaLiu/Shutterstock

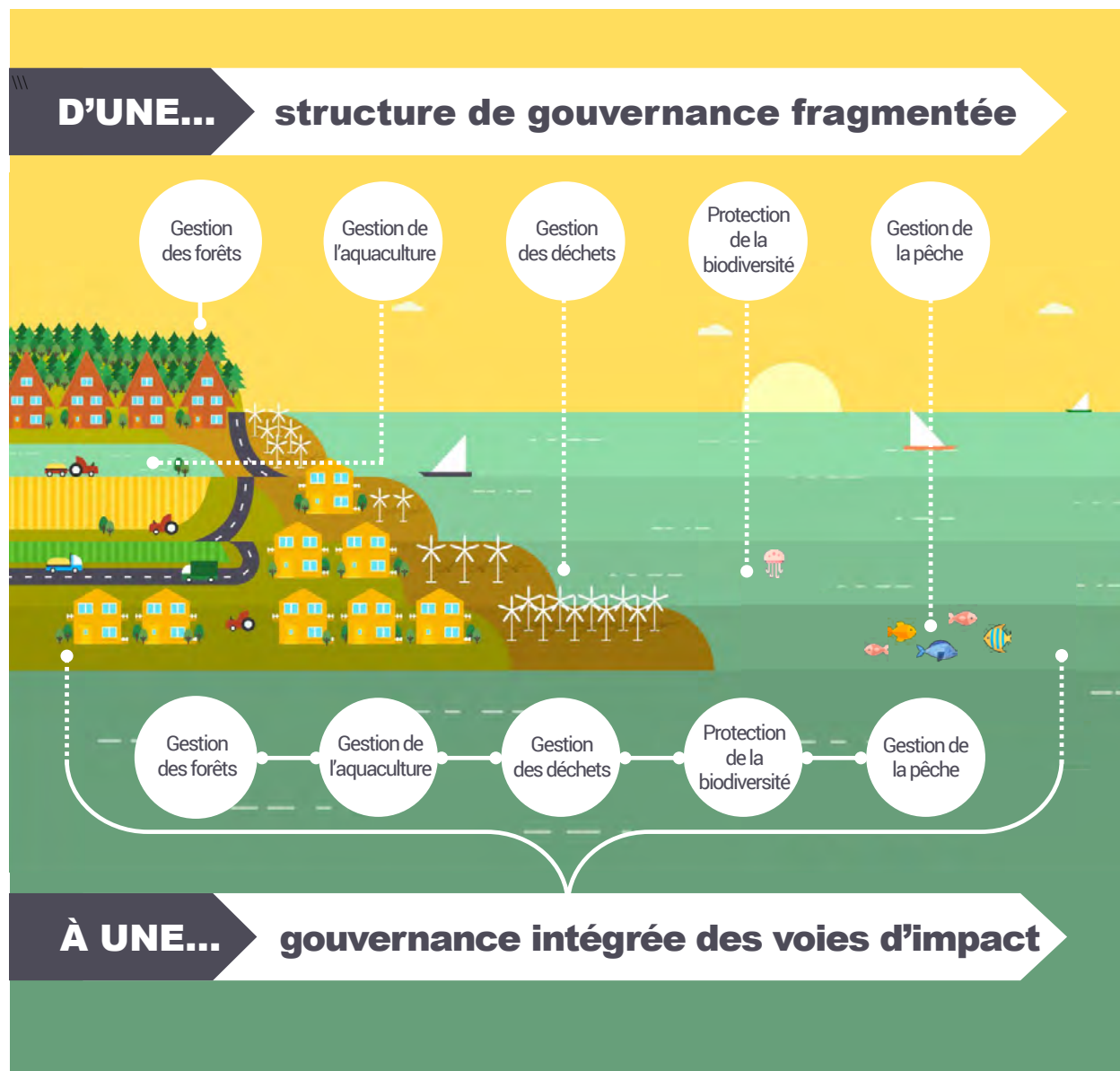


Figure 6. Transition vers une gouvernance intégrée des zones côtières en vue de réduire l'impact des activités terrestres sur les ressources côtières et de contribuer à l'évolution vers une économie bleue durable.



GESTION DES RESSOURCES CÔTIÈRES

QUELLES IMPLICATIONS POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE DURABLE ?

Résumé à l'intention des décideurs

Les ressources côtières – notamment le poisson, les minéraux et l'énergie – revêtent une importance cruciale pour les populations, la nature et l'économie, et sont au cœur du programme qui se dessine pour une économie bleue durable. Il est depuis longtemps admis que la gestion des activités terrestres qui ont des effets préjudiciables sur les ressources côtières dans l'environnement marin représente un défi particulier dans les zones côtières. Une grande partie de ces pressions résulte des externalités négatives des activités humaines terrestres qui ne sont pas prises en compte dans les cadres de gestion des ressources existants. C'est pourquoi le présent rapport se concentre sur l'élaboration d'approches améliorées de la gouvernance terrestre qui tiennent compte de la manière dont les activités terrestres affectent la qualité et la disponibilité des ressources côtières.

Pour cette étude mondiale, un cadre FPEIR (Forces – Pressions – État – Impact – Réponses) a été appliqué afin d'évaluer comment certaines forces mondiales (ou facteurs) génèrent des activités terrestres (pressions) qui à leur tour influent sur la qualité et la disponibilité (état) des ressources côtières. L'impact des changements observés sur les ressources côtières a ensuite été examiné pour différents secteurs de l'économie bleue durable. Enfin, après un examen des approches existantes en matière de gouvernance côtière qui soutiennent la coordination terre-mer, et une évaluation détaillée des mécanismes de gouvernance dans les secteurs de l'extraction et de l'aquaculture, l'étude présente une analyse des différentes réponses qui pourraient permettre de mieux prendre en compte et, dans l'idéal, de réduire les effets des activités terrestres sur les ressources côtières, contribuant ainsi à la transition vers une économie bleue durable.

Job n° : DTI/2304/PA
ISBN : 978-92-807-3806-3

Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser au :

Secrétariat du Groupe international d'experts sur les
ressources

Programme des Nations Unies pour l'environnement

1 rue Miollis – Bâtiment VII – 75015 Paris, France

Courriel : unep-irpsecretariat@un.org

www.resourcepanel.org

Twitter : @UNEPIRP

LinkedIn : www.linkedin.com/company/resourcepanel